

Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

EXPÉRIENCES ET PROJETS

UNE POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE EN SYNERGIE AVEC LE TERRITOIRE

Une volonté politique affirmée pour un égal accès à la lecture, à l'information et à la culture.

Un préalable à tout projet

Une prise en compte du contexte local

Tout projet de création de bibliothèque ne peut être conçu sans une définition au préalable par la collectivité de sa politique de lecture publique.

Les orientations sont établies en prenant en compte les données fournies par le diagnostic de territoire.

La politique de lecture publique est définie en synergie avec les autres politiques de la collectivité et du territoire, elle est bien sûr en étroite interaction avec la politique culturelle mais aussi éducative, sociale et économique.

La politique de lecture publique ne se limite pas au projet d'établissement de la bibliothèque mais elle doit prendre en compte l'ensemble des acteurs qui contribuent à sa mise en œuvre :

- les établissements scolaires et d'enseignement supérieurs,
- les centres de formation (IUFM),
- les acteurs sociaux (mission locale...),
- les acteurs socio-éducatifs (centres de loisirs, MJC...),
- les acteurs culturels (théâtres...),
- les acteurs de la petite enfance (PMI, crèches, assistantes maternelles),
- les acteurs des seniors (maisons de retraite, club du 3e âge, services à domicile...),
- les institutions pour handicapés...

« Appréhendées désormais dans leur environnement urbain, dans leur tissu social et dans un réseau culturel plus large, placées au centre d'une politique du livre et de la lecture, les bibliothèques publiques, outils collectifs au service de la communauté, affirment leurs missions et proposent des orientations. »

TASECH-FÖRSTE Danielle. *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque*. Cercle de la librairie, 2006.

Une volonté politique affirmée

La politique de lecture publique fixe les orientations de la collectivité en termes de d'objectifs d'accessibilité à la lecture, l'information et la culture.

Elle se décline dans les domaines suivants :

- missions
- publics cibles
- services (offre documentaire, horaire d'ouverture, espaces)
- partenariats
- actions de développement culturel
- et moyens bien sûr, financiers, documentaires et humains.

La collectivité affirme ainsi sa volonté dans le domaine de la lecture publique et de la culture.

Les missions et services d'une bibliothèque

Les missions de la bibliothèque de lecture publique

Selon le manifeste de l'UNESCO, une bibliothèque doit :

- s'adresser à tous sans distinction d'âge, d'origine, sociale et culturelle
- transmettre des savoirs et de l'information (donner accès à l'actualité en assurant une pluralité des points de vue pour développer l'esprit critique)
- donner l'accès à la culture sous toutes ses formes (création artistique et culturelle)
- permettre la formation tout au long de la vie dans tous les domaines de la connaissance.

Qu'est-ce qu'une bibliothèque d'aujourd'hui ?

- Un lieu d'accès à une collection diversifiée et actualisée : multi-support, ensemble des domaines de la connaissance représentés, ressources numériques...
- Un lieu d'étude et d'auto-formation : accès Internet, espace multimédia, évolution professionnelle des usagers
- Un lieu convivial, centre de la vie culturelle de proximité : rôle social, rencontres et échanges d'idées, accueil des familles
- Un lieu qui rayonne sur un territoire
- Un responsable et/ou une équipe formé(s) à la gestion d'une structure, à la constitution et à la valorisation de collections, à la médiation auprès des publics.

Un projet intercommunal

L'amélioration de l'offre de services aux habitants

Une commune seule et de surcroît une petite commune ne peut répondre seule aux critères d'une bibliothèque d'aujourd'hui. Il est donc pertinent d'envisager de déléguer la lecture publique à l'intercommunalité.

Les avantages d'un projet intercommunal se déclinent tout d'abord en termes d'amélioration de l'offre de services aux habitants :

- des locaux suffisamment vastes pour une diversité des espaces (presse, consultation sur place, multimédia, bébés lecteurs ...)
- une amplitude horaire plus large
- une offre documentaire plus conséquente en quantité et qualité (multi-support et actualisée pour tous les publics et aux niveaux d'accessibilité divers)
- des collections spécifiques selon les publics et les spécificités locales
- un catalogue collectif informatisé
- une souplesse des emprunts pour les usagers
- une action culturelle renforcée.

Une coopération renforcée pour les collectivités

Les intérêts pour les collectivités impliquées dans le projet sont également multiples :

- un projet cohérent en termes d'aménagement du territoire
- du personnel qualifié
- des moyens mutualisés
- un travail en réseau renforcé
- des partenariats développés
- une identité communautaire réaffirmée
- une volonté politique visible
- des aides plus incitatives.

Une politique de lecture publique intercommunale est un facteur majeur pour atteindre les objectifs que se fixe

nt les communes en termes d'accès à la lecture, l'information et la culture. Elle permet de tendre vers une bibliothèque « citoyenne », c'est-à-dire de faire de la bibliothèque le premier établissement culturel en interaction avec la vie de la cité offrant des services de qualité et répondant aux attentes de tous les publics.